# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

#### MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 1921

présenté par

M. Grellier, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnec, M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Le Déaut, M. Peiro, Mme Lepetit, M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel, Mme Gaillard, M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou, Mme Got, Mme Quéré, Mme Darciaux, Mme Coutelle, Mme Batho, Mme Lignières-Cassou, Mme Filippetti, M. Philippe Martin et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

### **ARTICLE 41**

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« déchets »,

insérer les mots:

«, priorité qui prévaut sur tous les modes de traitements, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe de rappeler avec clarté l'impératif de réduction de production des déchets, qui commande tout le reste.